

Transmis le
à

FICHE MANIFESTATION

Nom de la manifestation :
Date(s) : Heure(s) : de à
Heure de début de la manifestation : Nombre de personnes attendues :
Nom du demandeur :
Téléphone : Email :
Nom de l'entité représentante (association, école...) :

Lieu :

- Georges Brassens Olympie Corinthe Delphes Némée Centre bourg
 Ar Miltamm Terrains de football/pétanque Autres.....

Matériel : en gras, le stock disponible

- Tables (1,20 m x 0,80 m) nb : **(58 pour intérieur et/ou extérieur)**
 Tables (1,83 m x 0,76 m) nb : **(40 uniquement pour intérieur)** (ou en mètres linéaires m)
 Tables (3 m x 0,75 m) nb : **(10 pour intérieur et/ou extérieur)**
 Chaises nb : **(194 pour intérieur et/ou extérieur) (120 uniquement pour intérieur)**
 Grilles d'exposition nb : **(50)**
 Barrières nb : **(70)** Podium (panneaux de 1,20 m x 1,20 m) nb de panneaux : **(49)**
Matériel à emporter : oui non Lieu :
Nombre de conteneurs : 1 (0 à 500 personnes) 2 (500 à 1 000 personnes)
 3 (1 000 à 2 000 personnes) 4 (+ de 2 000 personnes)

Pour la vaisselle, voir le contrat de location de salle Georges Brassens.

⚠ Le matériel est mis à disposition sur place avec l'aide du demandeur (chargement/déchargement) et doit être installé par le demandeur.

Divers :

- Débit de boissons Heures : de à Lieu:
 Arrêté de circulation - parkings/rues impactés
 Électricité précisez

Observations :

Communication :

Description de l'évènement (programme/description, public concerné, tarif, délais d'inscription, contact, lien vers plus d'informations...) :

.....
.....
.....
.....
.....

Demande de parution sur les supports communication de la Collectivité :

magazine Le Fil de Servon (5 parutions par an) : janvier, avril, juin, septembre, novembre. Place pour 4 articles. Envoyer les informations + 1 photo 3 mois avant la parution. La collectivité se réserve le droit de publier ou non en fonction du type d'information et du public concerné.

Newsletter : place pour 1 association par parution. Parutions les 15 et 30 du mois.

Panneau lumineux : 4 infos par carrousel


Site internet (la collectivité se réserve le droit de publier ou non en fonction du type d'information et du public concerné) : <https://www.ville-servonsurvilaine.fr/mes-loisirs/agenda-des-manifestations/proposer-un-evenement/>

Banderoles (l'affichage est soumis à autorisation. Le grillage du bassin d'orage sur la RD 101 n'est pas un espace d'affichage, il appartient au Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine) :

Grille rue Laënnec (en face des ateliers municipaux)

Grille rue Charles Brisou (en face du centre médical)

Grille rond-point Saint-Martin (direction Châteaubourg)

 **L'affichage doit être retiré au plus tard le lendemain de la manifestation.**

contact : communication@ville-servonsurvilaine.fr

TOUT AFFICHAGE SUR L'ESPACE PUBLIC EST SOUMIS À AUTORISATION DE LA MAIRIE

Date :

Signature du demandeur :